

FORUM MARSEILLE JUIN 2019

Tunisie



DROIT AU LOGEMENT

Une nouvelle Constitution a été approuvée par l'Assemblée Nationale Constitutionnelle le 26 janvier 2014. Le droit au logement n'y est pas inscrit.

Art.13 : «Les ressources naturelles sont la propriété du peuple tunisien. L'État exerce sa souveraineté sur ces ressources au nom du peuple. Les contrats d'exploitation relatifs à ces ressources sont soumis à la Commission spécialisée au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Les conventions conclues au sujet de ces ressources sont soumises à l'Assemblée pour approbation.»

Art.24 : «L'État protège la vie privée, l'inviolabilité du domicile, la confidentialité des correspondances, des communications et des données personnelles. Tout citoyen a le droit de choisir son lieu de résidence et de circuler librement à l'intérieur du pays ainsi que le droit de le quitter.»

Art.41 : «Le droit de propriété est garanti et il ne peut lui être porté atteinte sauf dans les cas et avec les garanties prévues par la loi.»

Site sur les législations en Tunisie : Jurisite Tunisie

PREMIERES ASSISES DU DROIT AU LOGEMENT DECENT (TUNIS 2013)

Les participants de la société civile ont émis les recommandations suivantes :

1. **La constitutionnalisation du Droit au Logement décent et digne**, ainsi que sa justiciabilité, conformément aux obligations légales qu'a pris l'Etat tunisien avec la ratification des conventions internationales, notamment le PIDESC.
2. (...)
3. **L'approbation et la mise en oeuvre d'une loi pour garantir la fonction sociale de la propriété et rendre abordables les prix** (location, achat), à travers le contrôle public et citoyen du marché immobilier, mettant ainsi fin à l'injustice que vivent les personnes mal logées, précaires ou sans abri alors que des logements vacants existent.
4. (...)
5. **L'approbation et la mise en oeuvre d'une loi qui relance la remise en vigueur d'un vrai service public du logement social**, (...)

Source : Alliance Internationale des Habitants 2013

SANS ABRI

La situation des sans-abri ne semble pas s'améliorer. Lors du Forum Social de Tunis en 2013, un atelier a été consacré à cette problématique : Website Alliance des Habitants

La situation des **femmes sans-abri** est préoccupante : Les organisations intervenant sur le terrain s'inquiètent de l'émergence du phénomène de femmes sans domicile fixe. « Après la révolution de janvier 2010 , les tunisiens ont découvert dans la stupéfaction des « femmes dormant dans la rue ». Cette situation résulte de la destruction de Zawiya qui constituait des structures d'hébergement. (...)

Source : Flamme d'Afrique, sans domicile fixe de Tunis : indifférence manifeste, 2013.



Image pour les Assises du Logement décent



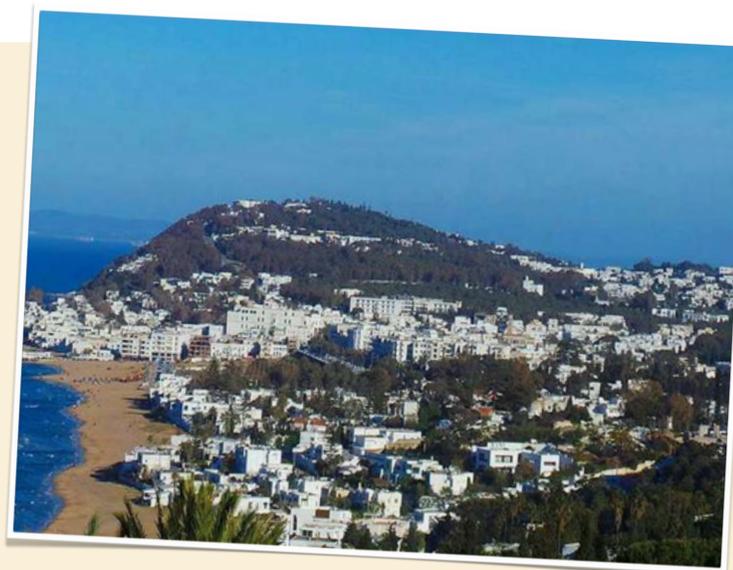
Indifférence face aux SDF (Flamme d'Afrique)



Habitat semi-rural de Sfax (N. Bakiouti)



Mal logement à Tunis (Tap Info)



Une prison à ciel ouvert. C'est ainsi qu'ils résument leur situation dans cette maison des jeunes à La Marsa, une banlieue balnéaire située à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Tunis. Soudanais, Libériens, Egyptiens, Ghanéens, Ivoiriens ou encore Nigériens, cela fait huit ans qu'ils sont coincés en Tunisie, sans statut, sans travail, souvent sans papiers. « Je me lève le matin, je vais regarder la mer, puis je fais le tour du jardin. Je discute un peu avec mes camarades et ensuite je vais dormir. Parfois, je vais en centre-ville pour parler avec des associations de notre situation, mais rien ne change », se désespère Mohamed, originaire de Côte d'Ivoire. Source : Le Monde

HABITAT WORLDMAP

GO TO THE WEBSITE : <https://habitat-worldmap.org>

UNDER CONSTRUCTION WITH YOU

